

Juin 2023 #6

INFO MUNICIPAL

HÔTEL DE VILLE

933, 2^e Concession
Elgin (Québec) J0S 2E0
Téléphone : (450) 264-2320
dg@munelgin.ca

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au Jeudi 8h00 à 16h00

DATES SÉANCES DU CONSEIL

Lundi le 3 juillet à 20h00
Lundi le 7 août à 20h00
Lundi le 11 septembre à 20h00
Lundi le 2 octobre à 20h00
Lundi le 6 novembre à 20h00
Lundi le 4 décembre à 20h00

VERSEMENT DE TAXES 2023

13 février 2023 17 avril 2023
19 juin 2023 21 août 20

- VEUILLEZ NOTER QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ:**
- **Jeudi, 8 juin 2023** – Journée de congé pour Guyaine.
 - **Mercredi 14 juin et jeudi 15 juin**, j'assisterai à un congrès.
 - **Jeudi, 22 juin** – Congé de la **St-Jean Baptiste**
 - **Jeudi, le 29 juin** – Congé de la **Fête du Canada**

RAPPEL - Le grand retour de La fête des voisins d'Elgin

Après quatre ans d'absence, la fête des voisins d'Elgin est de retour. L'événement aura lieu le 5 août 2023 – 10h30 à 16h00 au Centre Kelso, situé au 897, chemin de la 2^e Concession.

Plus d'information à venir.

Si vous souhaitez vous impliquer pour nous aider à préparer ce grand jour s'il vous plaît contacter Guyaine à l'Hôtel de Ville (450) 264-2320.



Modification de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité

Émis le jeudi 1 juin 2023 à 12:31 / Toutes les régions

*** Elgin fait partie d'une région à risque extrême d'incendies de forêt, VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE !**

RAPPEL 3ième versement de taxes

Un petit rappel que le troisième versement de taxes sera dû le 19 juin 2023.

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de la noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées. Adopté en 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telle que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du Règlement et qu'un permis est exigé pour les travaux suivants : construire, installer ou remplacer une piscine, installer un plongeur, construire une enceinte, une plate-forme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Rappelons que le **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles** s'applique dorénavant à l'ensemble des piscines sur le territoire, peu importe leur année d'installation. Les propriétaires des piscines mises en place avant le 1^{er} novembre 2010, qui bénéficiaient d'une exemption, ont maintenant jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs installations conformes. Cette uniformisation des règles de sécurité répond aux recommandations de coroners émises au cours des dernières années à la suite de noyades de jeunes enfants.

Pour plus d'information visitez le site Web : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/>



Gratuit pour les citoyens de la MRC du Haut-Saint-Laurent

- **Résidus domestiques dangereux (RDD)***
- **Matériel et appareils électroniques et électriques**
- **Petits et moyens électroménagers et appareils réfrigérants (100 lb/50 kg et moins)**
- **Autres objets métalliques (100 lb/50 kg et moins)**

* Exemples de RDD :

- Peinture à l'eau (latex), à l'huile (alkyde), à métal et antirouille, peinture automobile, teinture, vernis, laques;
- Tous les types d'huile usée, frite à huile, ardoise, lubrifiant, colle et adhésif, nettoyeur à frein, solvant et diluant enduit, combustible (essence, hydrocarbure), essence minérale;
- Produits nettoyants, produits d'entretien (ammoniac, eau de javel, chlore sec, poudre à rincer, peroxyde), produits contenant un acide;
- Pesticides, insecticides, herbicides, fongicides, algicides, engrais, produits vétérinaires;
- Bonbonnes de propane (tous les formats) / cartouches de butane;
- Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents;
- Piles (rechargeables ou non);
- Batteries automobile;
- Thermomètres, briquets, dissolvant, décolorants, vernis à ongles, etc.

Pour la liste des produits acceptés ou des renseignements supplémentaires, visitez : <https://mchcl.com/services/gestion-des-matieres-residuelles/rdd>.

→	Sam. 10 juin, de 8 h 30 à 16 h Municipalité de Saint-Amand 5001, route 132 (garage municipal)
→	Sam. 11 juillet, de 8 h 30 à 16 h Municipalité de Trois-Saint-Sacrement 1539, chemin de Fertile-Creek (gar. mun.)
→	Sam. 12 août, de 8 h 30 à 16 h Municipalité de Franklin 1570, route 202 (garage municipal)
→	Sam. 16 septembre, de 8 h 30 à 16 h Municipalité d'Ormontville 9, rue Saint-Paul (écomcentre)



POUVOIR NOUVRIR
POUVOIR GRANDIR
Haut Saint-Laurent

Partageons la route en zone agricole!

Avec l'arrivée du printemps, les routes sont de plus en plus sollicitées et la présence de machineries agricoles sur les routes plus concentrée.

Patience, prudence et compréhension mutuelle doivent donc être la règle d'or.

Ensemble, soyons respectueux les uns envers les autres!



LA MALADIE DE LYME EST PRÉSENTE PARTOUT EN MONTÉRÉGIE

En Montérégie, 135 personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2022. Il s'agit d'une maladie grave qui, si elle n'est pas traitée rapidement, peut entraîner des problèmes neurologiques, articulaires et cardiaques. La bactérie responsable de la maladie de Lyme est transmise par une piqûre de tique infectée. Les tiques transmettent d'autres maladies graves, comme l'anaplasmose. Cette maladie, qui n'était présente qu'aux États-Unis, commence à être signalée en Montérégie. Les tiques se trouvent principalement dans les forêts, les zones boisées et les hautes herbes. Les adultes et les enfants qui pratiquent des activités de plein air dans ou à proximité de ces zones sont plus susceptibles d'être exposés aux tiques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.maladieidelymemonteregie.com.

LES ANIMAUX SAUVAGES N'ONT PAS BESOIN DE VOTRE AIDE !

Les animaux sauvages se sont adaptés à survivre dans la nature. Une méconnaissance des besoins des espèces peut amener des citoyens bien intentionnés à poser des gestes pour « secourir un animal sauvage ». En réalité, leurs gestes auront pour effet de diminuer ses chances de survie. La meilleure option demeure de ne pas intervenir et de laisser la nature suivre son cours.

Dans quelle situation doit-on signaler un animal sauvage à SOS Braconnage-Urgence Faune Sauvage?

- Un animal sauvage vous a attaqué.
- La présence d'un animal sauvage représente un risque pour votre sécurité ou celle d'autrui.
- Vous avez trouvé un oiseau de proie blessé ou mort.
- Vous êtes en présence d'un cerf de Virginie, d'un orignal ou d'un ours noir blessé ou confiné (ex. : dans une zone clôturée ou dans une piscine).

Si vous rencontrez l'une de ces situations, veuillez contacter SOS Braconnage - Urgence faune sauvage au 1-800-463-2191 ou envoyez un courriel à : centralesos@mthp.gouv.qc.ca



June 2023 #6

MUNICIPAL INFO

TOWN HALL

933, 2^e Concession
Elgin (Québec) J0S 2E0
Téléphone : (450) 264-2320
dg@munelgin.ca

TOWN HALL HOURS

Mon. To Thurs. 8:00a.m. to 4:00p.m.

COUNCIL MEETING DATES

Monday July 3 at 8:00 p.m.
Monday August 7 at 8:00 p.m.
Monday September 11 at 8:00 p.m.
Monday October 2 at 8:00 p.m.
Monday November 6 at 8:00 p.m.
Monday December 4 at 8:00 p.m.

2023 TAX INSTALLMENTS

February 13, 2023 April 17, 2023
June 19, 2023 August 21, 2023

PLEASE NOTE THAT THE MUNICIPAL OFFICE WILL BE CLOSED ON:

- Thursday, June 8, 2023 – Guylaine's day off
- Wednesday June 14 and Thursday June 15, I will be attending a conference
- Thursday, June 22 – for the St-Jean Baptiste Holiday
- Thursday, June 29 – for the Canada Day Holiday

REMINDER - The return of Elgin's Family Day

After four years of absence, Elgin's Family Day is back. The event will take place on August 5, 2023 – 10:30 a.m. to 4:00 p.m. at Kelso Hall, located at 897, ch. de la 2e Concession.

More information to come.

If you would like to get involved to help us prepare for this big day please contact Guylaine at the Town Hall (450) 264-2320.

***Elgin is**



Société de protection
des forêts contre le feu



Expansion to the ban on open fires in or in the vicinity of a forest

Émis le Thursday 1 June 2023 à 12:38 / Toutes les régions

part of an area with extreme risk for forest fires, PLEASE ACT ACCORDINGLY!

REMINDER 3rd TAX INSTALLMENT

A quick reminder that the third tax installment will be due on June 19, 2023

Safety of residential swimming pools regulations

Residential swimming pools, whether aboveground, inground, or even portable (dismountable), pose a significant drowning risk to young children, particularly when they are away from adult supervision and the installations are not properly secured. Adopted in 2010, the Residential Swimming Pool Safety Regulation is essentially aimed at controlling access to residential swimming pools by young children through simple measures such as the installation of an enclosure with a safety gate. It provides that a municipal permit is required for work related to the construction of a pool and its installations, such as a deck, a platform, or an enclosure.

Remember that the Regulation respecting the safety of residential swimming pools now applies to all swimming pools on the territory, regardless of their year of installation. Owners of swimming pools installed before November 1, 2010, who benefited from an exemption, now have until September 30, 2025 to make their installations compliant. This standardization of safety rules responds to the recommendations of coroners issued in recent years following the drowning of young children.

For all the details on the Safety of residential swimming pools requirements, please visit the following website:

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/publications/publications-en-anglais/>



2023 Special Collection

Free for all citizens of the MRC du Haut-Saint-Laurent

- Household Hazardous Waste (HHW)*
- Electrical devices and Electronics
- Small appliances and refrigerators (100 lb/50 kg or less)
- Other metal objects (100 lb/50 kg or less)

***HHW Examples:**
• Water-based paint (latex), oil paint (alkyd), metal paint, rust remover, car paint, stain, varnish, lacquer, etc.;
• All aerosol spray;
• Used oil, oil filter, antifreeze, lubricant, coolant, adhesive and glue, brake cleaner, solvents, thinner, sealant, fuel (gasoline, diesel), mineral spirits;

• Cleaning products (ammonia,

bleach, scouring powder, solvents, drain cleaner, propanol, acid cleaners;

• Fertilizer, fungicide, herbicide, insecticide, pesticide, algicide, fertilizer, veterinary products; • Propane tanks (all sizes)/butane cartridges;

• Compact fluorescent bulbs, fluorescent tubes;

• Batteries (rechargeable or not); • Car batteries;

• Thermometers, lighters, nail polish remover, bleach, nail polish, etc.

→ Saturday, June 10, 8:30 a.m. to 4 p.m.
Municipality of Saint-Ansel
5001 route 132 (Municipal Garage)

→ Saturday, July 8, 8:30 a.m. to 4 p.m.
Municipality of Trois-Saint-Sacrement
1539 chemin de Ferrière Creek (Haut, Gac)

→ Saturday, August 12, 8:30 a.m. to 4 p.m.
Municipality of Franklin
1570 route 202 (Municipal Garage)

→ Saturday, September 16, 8:30 a.m. to 4 p.m.
Municipality of Drummond
9 Saint-Paul Street (Ecoentre)

UPA **POUVOIR AGRIQUE**
POUVOIR GRANIER
Haut Saint Laurent
L'Union des producteurs agricoles

Share the road in agricultural areas!

With the arrival of spring, there is more and more traffic on the roads and the presence of agricultural machinery is more concentrated. Patience, caution, and mutual understanding are the golden rule.

Together, let's be respectful towards each other!

LYME DISEASE IS PRESENT EVERYWHERE IN MONTERÉGIE

In 2022, 135 people contracted Lyme disease in Montérégie. This is a serious disease that, if not promptly treated could lead to neurological, joint and heart problems. The bacteria that is responsible for Lyme disease is transmitted through a tick bite. Ticks transmit other serious diseases, such as anaplasmosis. This disease, which was only present in the USA, is beginning to be reported in Montérégie. Ticks are found primarily in forests, wooded and tall grass areas. Adults and children who engage in outdoor activities in or near these areas are more likely to be exposed to ticks. For more information, go to: www.maladiedelymemonteregie.com

WILD ANIMALS DON'T NEED YOUR HELP!

Wild animals have adapted to survival in the wild. Misunderstanding the needs of a species may lead to well-meaning humans to try to "rescue a wild animal." In reality, this will diminish the animal's chances of survival. The best option is to avoid intervening and let Nature take its course.

When should a wild animal be reported to SOS Poaching-Wildlife Emergency?

- A wild animal has attacked you.
- It represents a safety risk to you or others.
- You have found an injured or dead bird of prey.
- You are in the presence of an injured or confined (e.g., in a fenced-off area or pool) white-tailed deer, moose or black bear.

If you encounter any of these situations, please contact SOS Poaching – Wildlife Emergency at 1-800-463-2191 or send an email to:

centralesos@mfp.gouv.qc.ca

